

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 4 février 2026
HEURE : 8 h 00
LIEU : Salle Massawippi, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :
Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Alain Brisson, Orford
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Jody Stone, Stanstead

Étaient absentes : Nathalie Pelletier, Magog
Elaine Thivierge, Bolton-Est

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier
Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 14 janvier 2026
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	AMÉNAGEMENT
	6.1 Rapport d'activités
	6.2 Avis de conformité 6.2.1 – Magog - Règl. 3511-2025 6.2.2 – North Hatley - Règl. 2025-770 6.2.3 – Ogden (refonte pour concordance) - Règl. 2025-04 - Règl. 2025-05 - Règl. 2025-06 - Règl. 2025-07 - Règl. 2025-08 - Règl. 2025-09 6.2.4 – Sainte-Catherine-de-Hatley - Règl. 2025-573
	6.3 Mandat d'accompagnement en urbanisme
7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d'activités
	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d'activités
	7.2.2 Mandat Vecteur 5 (le cas échéant)

8.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d'activités
9.	ADMINISTRATION
	9.1 Compte à payer
	9.2 Embauche- Responsable des communications
	9.3 Actualisation du design de la salle du conseil
	9.4 Assurance dirigeants FQM
	9.5 Orientations pour la redistribution – Régie de récupération de l'Estrie
	9.6 Offre de service- Page Regard - Reflet du lac
	9.7 Correspondance Projet de loi C-15 - Postes Canada - le service de prêt entre bibliothèques en péril
	9.8 Ateliers de travail
	9.9 Divers
10.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d'activités
	10.1.2 Recommandations CIC
	10.1.3 Rehaussement de l'accueil numérique au LART - Offre de service
	10.1.4 Détours en Memphré - Offre de service
	10.1.5 Notoriété économique - Dépôt de projet TME/VA
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d'activités
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d'activités
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d'activités
11.	AFFAIRES NOUVELLES
12	HUIS CLOS
13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences. Il est 8h10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

58-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2026

59-26 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILER JODY STONE ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2026

Rien de particulier n'est soulevé.

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Aucun point en particulier est soulevé, mais il y a discussion entre les membres du comité sur le règlement d'entretien sur les bâtiments patrimoniaux qui sera adopté et les effets réels de ce règlement sur l'évaluation ainsi que la valeur marchande des propriétés. Il est convenu d'adresser la question à l'évaluateur lors de sa prochaine présence au conseil.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste Philippe Vermette présente le rapport d'activités. Il débute avec la révision du schéma d'aménagement en mentionnant qu'il y aura une rencontre avec le MAMH le 18 février prochain lors de la séance du conseil. De plus, l'équipe travaille actuellement sur la gestion de l'urbanisation en prévision des rencontres avec les municipalités.

Un projet de règlement sera déposé au prochain conseil visant à intégrer une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant une inclusion et une exclusion de même superficie sur le territoire de la Ville de Magog.

Monsieur Vermette termine en précisant qu'un constat d'infraction émis relativement au RCI est contesté et ira en Cour. L'arpenteur-géomètre ayant préparé les plans pour la MRC pourrait être appelé à témoigner, ce qui impliquera des honoraires pour la MRC.

60-26 CONSIDÉRANT QU'une infraction au règlement de contrôle intérimaire 16-21 a été commise en pentes très fortes sur le territoire de la Ville de Magog;

CONSIDÉRANT QU'un constat d'infraction a été émis par la MRC en 2024 dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le constat d'infraction est contesté et que le professionnel ayant produit l'expertise pourrait être appelé à témoigner à la Cour;

CONSIDÉRANT QUE le témoignage de l'expert à la Cour, le cas échéant, engendrera des frais;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

D'autoriser la somme d'environ 900,00 \$ pour les honoraires liés à la préparation de l'expert et à sa présence à la Cour, le cas échéant.

ADOPTÉ

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL

6.2.1 Magog

Règlement 3511-2025

61-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3511-2025 de la Ville de Magog modifiant le règlement relatif au zonage incitatif portant le numéro 3459-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3511-2025 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.2 North Hatley

Règlement 2025-770

62-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-770 de la municipalité de North Hatley sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-770 de la municipalité de North Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.3 Ogden

Règlement 2025-04

63-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-04 de la municipalité d'Ogden qui abroge et remplace le règlement de plan d'urbanisme portant le numéro 2000.2;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-04 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2025-05

64-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-05 de la municipalité d'Ogden qui abroge et remplace le règlement de zonage portant le numéro 2000.3;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-05 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2025-06

65-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-06 de la municipalité d'Ogden qui abroge et remplace le règlement de lotissement portant le numéro 2000.4;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-06 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2025-07

66-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-07 de la municipalité d'Ogden qui abroge et remplace le règlement de construction portant le numéro 2000.5;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-07 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2025-08

67-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-08 de la municipalité d'Ogden qui abroge et remplace le règlement de conditions d'émission de permis de construction portant le numéro 2000.6;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-08 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2025-09

68-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-09 de la municipalité d'Ogden qui abroge et remplace le règlement de permis et certificats portant le numéro 2000.8;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-09 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.4 Sainte-Catherine-de-Hatley

Règlement 2025-573

69-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2025-573 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 90-257;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2025-573 de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.3 MANDAT D’ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME

Mélanie Desautels, directrice des services professionnels, vient discuter de la surcharge de travail en aménagement reliée à la révision du schéma d’aménagement et aux concordances règlementaires des municipalités qui doivent se faire en parallèle. Seulement 4 municipalités ont complété leur concordance en 2025 et une autre est faite en partie. Madame Desautels propose de maintenir l’accompagnement qui est offert actuellement par la firme GTE Urbanistes Conseils. Les taux horaires sont les mêmes qu’en 2025 et il n’y a pas d’enjeu de conflit d’intérêts avec les concordances à venir.

70-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a obtenu une offre de services pour un accompagnement dans le cadre de l’analyse de conformité des règlements de concordance des municipalités au SADD qui est entré en vigueur en avril 2024;

CONSIDÉRANT l’offre de service de la firme GTE Urbanistes Conseils qui comprend deux volets à des taux horaires distincts, soit un taux pour le volet démarrage du mandat et un taux pour le volet analyse des règlements;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités de la firme GTE Urbanistes Conseils d’ici la fin de l’année 2026 sont suffisantes pour appuyer le service d’aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demeurera responsable des relations avec les municipalités et du choix des règlements qui seront transmis à la firme GTE Urbanistes Conseils selon l’estimation de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat pourrait être au-dessus de 25 000 \$ soit la limite d’engagement de dépenses du CA;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

De recommander au conseil de retenir les services de la firme GTE Urbanistes Conseils à un taux horaire de 75 \$/heure (taxes en sus) pour le volet démarrage du mandat et un taux horaire de 120 \$/heure (taxes en sus) pour le volet analyse des règlements.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d’activités

Mélanie Desautels poursuit avec le rapport d’activités en développement durable. Les travaux en cours portent principalement sur l’environnement, la gestion des matières résiduelles et l’adaptation aux changements climatiques.

En environnement, un membre de la permanence a analysé les projets environnementaux déposés dans l’appel à projets du FRR volet 1 du MAMH et participé au comité local du bassin versant du lac Massawippi. L’appel d’offres pour les stations de lavage est publié, avec une fermeture prévue le 13 février, sous réserve de l’analyse de conformité des soumissions.

En gestion des matières résiduelles, la collecte des données pour le bilan 2025 débutera prochainement et servira aussi d’année de référence pour le prochain PGMR de la MRC. Des rencontres ont eu lieu avec Stratzer afin d’aligner le rapport final, dont la présentation est prévue le 11 mars à Coaticook. Une participation active est également notée à des comités ou groupes de travail liés aux différentes responsabilités élargies des producteurs (ÉEQ, AOMGMR et FQM).

Concernant le plan climat, plusieurs rencontres sont prévues ou ont été tenues, notamment avec des municipalités sur les risques et impacts sur les infrastructures ainsi que dans le cadre de la concertation régionale, dont une deuxième journée est prévue le 24 février. Les redditions de compte au MELCCFP et à la TME ont été transmises. Enfin, des travaux sont en cours concernant les solutions axées sur la nature, un sondage auprès des entreprises et le mandat de modélisation hydrologique.

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

En ce qui concerne la patrouille vélo, dix patrouilleurs seront de retour pour la prochaine saison estivale. Un bilan du plan directeur vélo a été amorcé, avec des échanges menés par un membre de la permanence auprès de sept municipalités afin d'en évaluer les retombées. Des suivis sont en cours avec Vélo-Québec et la municipalité d'Ayer's Cliff, hôte du Grand Tour 2026 (du 1^{er} au 6 août). La carte vélo est en impression et la liste de distribution pour 2026 est en validation. Enfin, la chargée de projets en mobilité durable a participé à l'analyse de projets liés au tourisme et aux sentiers déposés dans l'appel à projets du FRR volet 1 du MAMH.

7.2.2 Mandat Vecteur 5

71-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog souhaite être accompagnée par une firme-conseil spécialisée en matière de transport de personnes dans les différentes étapes de la démarche qu'elle mène afin de mieux structurer l'exercice de sa compétence en matière de transport de personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement proposé par la firme Vecteur 5 vise à permettre à la MRC de prendre, en temps opportun et de manière éclairée, toutes les décisions nécessaires en vue de structurer sa compétence en transport ainsi qu'une éventuelle offre de mobilité durable, cohérente et adaptée à son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Vecteur 5 propose un soutien à la MRC de Memphrémagog se déclinant en trois phases distinctes;

CONSIDÉRANT QU'une banque d'environ 142 heures à un tarif de 140,00\$/heure serait nécessaire afin de réaliser le mandat pour un montant maximum de 21 230,00\$ plus taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

D'accepter l'offre de services de la firme Vecteur 5 pour une somme maximale de 21 230,00 \$ plus taxes applicables afin que la MRC puisse être accompagnée afin de mieux structurer l'exercice de la compétence de la MRC en matière de transport de personnes.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Dominick Faucher mentionne qu'il y aura rencontre sous peu avec le ministère de la Sécurité Publique afin de traiter l'optimisation des services.

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 8 au 28 janvier 2026.

72-26 CONSIDÉRANT QUE le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 733 798,31 \$ comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 733 798,31 \$ et d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 EMBAUCHE – RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

73-26 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un (e) responsable des communications pour combler la vacance suite à la nomination de Koralie Gagnon au poste de chargée de projets en tourisme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

Que Mme Christine Béliveau soit embauchée à titre de responsable des communications (classe E échelon Accueil) à compter du 2 février 2026.

ADOPTÉ

9.3 ACTUALISATION DU DESIGN DE LA SALLE MEMPHRÉ

74-26 CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovations majeurs sont présentement en cours à la MRC afin d'installer un nouvel ascenseur;

CONSIDÉRANT QUE la salle Memphré en est affectée puisqu'un mur complet doit être reconstruit;

CONSIDÉRANT QUE la salle Memphré a besoin d'être revue en termes de peinture, d'éclairage et de mobilier;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un (e) designer seraient à considérer dans le réaménagement de la salle Memphré;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

De retenir les services de Brigitte Lagacé au taux horaire de 110,00\$/heure pour l'accompagnement dans le réaménagement de la salle Memphré pour un estimé d'environ 70h soit un total de 7 700\$.

ADOPTÉ

9.4 ASSURANCE DIRIGEANTS FQM

La greffière-trésorière adjointe Sylvie Camiré explique que les dirigeants de 75 ans et moins de la MRC sont présentement couverts par une assurance accident de la FQM et que la MRC doit signifier son intention de renouveler l'assurance. Les élus conviennent que la police d'assurances est à conserver cette année et que le point sera ramené à un prochain atelier de travail afin de rappeler la couverture.

9.5 ORIENTATIONS POUR LA REDISTRIBUTION – RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE

La greffière-trésorière adjointe, Sylvie Camiré, résume qu'en décembre dernier, la MRC a été avisé par la Régie de récupération que celle-ci procéderait à la redistribution des quotes-parts 2024 pour 225 309 \$ en décembre 2025, ainsi qu'un autre montant de 559 189,06\$ provenant des surplus non affectés de la Régie et de la compensation Recyc-Québec 2024 versé en avril 2026. Une résolution avait donc été adoptée au conseil des maires de décembre afin d'établir la répartition du 225 309 \$ mais l'autre somme de 559 189.06 \$ avait été considérée comme à verser en 2026 seulement. Les membres du comité administratif discutent donc des enjeux pour les municipalités d'établir le versement de cette somme en 2025 ou en 2026 et conviennent de verser aux municipalité la ristourne de 559 189,06\$ après réception par la MRC soit au courant de l'année 2026 malgré qu'elle devra être comptabilisé dans les états financier de 2025. .

9.6 OFFRE DE SERVICES – PAGE REGARD – REFLET DU LAC

75-26 **CONSIDÉRANT QUE** depuis 2022, la MRC de Memphrémagog fait l'acquisition d'une page publicitaire mensuelle intitulée *Regard sur la MRC* dans le journal local Le Reflet du Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette page offre également un contrôle éditorial complet sur les contenus diffusés et constitue une vitrine intéressante pour valoriser les initiatives de développement économique et territorial, de même que les services professionnels de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la MRC a une parution mensuelle d'une demi-page;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif désirent soutenir les médias locaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

De renouveler l'entente comme les années précédentes, soit une présence mensuelle dans *Le Reflet du Lac*, pour un coût total de 18 780 \$ + taxes.

ADOPTÉ

9.7 CORRESPONDANCE

Demande d'appui

N/A

Résolutions

N/A

Divers

Projet de loi C-15 – Postes Canada – Le service de prêt entre bibliothèques en péril

9.8 ATELIERS DE TRAVAIL

Les membres du comité administratif conviennent d'organiser l'atelier de travail suivant avant le prochain conseil :

- Rencontre avec le MAMH
- Présentation du plan climat
- Présentation du rapport de la Planification stratégique

9.9 DIVERS

N/A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d'activités

La directrice du développement économique Marianne Auclair vient informer les membres du comité de quelques dates à retenir. Le 13 février aura lieu la remise du prix Ulrick-Chérubin. Ce prix souligne l'apport d'organismes dans la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des immigrants. De plus Madame Auclair informe le comité administratif que l'ouverture du LART sera reportée à la fin mars dû à des enjeux en rapport avec le bloc sanitaire.

10.1.2 Recommandations CIC

FONDS D'AIDE AU DÉMARRAGE ET À LA CROISSANCE (FADC-001)

76-26 CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FADC-001 et recommandent l'octroi d'un prêt FADC;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds dispose, en date de cette proposition de résolution, d'un solde supérieur au montant de financement proposé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de financement sera rédigée selon les conditions et modalités prévues dans le sommaire d'analyse;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FADC-001 et d'octroyer un prêt au montant de VINGT-CING MILLE DOLLARS (25 000 \$) dans le cadre du Fonds d'aide au démarrage et à la croissance (FADC) au dossier FADC-001 selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT & FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ / CIC-166

77-26 CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-166 et recommandent le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le dossier CIC-166 se qualifie pour un prêt FLS;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de financement sera rédigée selon les conditions et modalités prévues dans le sommaire d'analyse;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-166 et d'octroyer un prêt au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

ADOPTÉ

10.1.3 Rehaussement de l'accueil numérique au Bureau d'information
touristique - Offre de services

78-26 CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de rehaussement de l'accueil touristique et en prévision de l'ouverture prochaine du nouveau Lieu d'accueil et de renseignements touristiques de Memphrémagog, la MRC de Memphrémagog souhaite développer un outil ludique, immersif et distinctif destiné principalement aux familles;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revisiter et de moderniser le ViewMaster, en l'adaptant à l'image de Memphrémagog et du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a reçu une subvention de 54 450 \$ de la part de Tourisme Cantons-de-l'Est pour le rehaussement de l'accueil numérique;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue de L'Atelier Touristique, agence spécialisée en communication touristique établie dans Memphrémagog, proposant l'utilisation de photos de lieux réels bonifiées par des éléments graphiques au coût de 3 714 \$ + taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

De retenir la soumission de L'Atelier Touristique pour le rehaussement de l'accueil numérique au Bureau d'information touristique pour un montant de 3 714\$ + taxes.

ADOPTÉ

10.1.4 Détours en Memphré – Offre de services

79-26 CONSIDÉRANT QUE pour augmenter la notoriété du site memphremagogvraiment.com, on se doit de payer de la publicité;

CONSIDÉRANT QUE le site memphremagogvraiment permet de mettre en valeur l'accès aux paysages sur le territoire de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

D'octroyer un contrat avec le consultant Rémi Jacques de 1 500 \$ pour ses honoraires professionnels et un montant de 10 000 \$, à même l'enveloppe du Fonds Signature paysages, afin de réaliser l'action 3 du plan d'action Paysages 2022-2027.

ADOPTÉ

10.1.5 Notoriété économique – Dépôt de projet TME / VA

80-26 CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vision Attractivité (VA) a été rapatrié par la TME à l'automne dernier;

CONSIDÉRANT les besoins et les enjeux en notoriété économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des différents échanges, la décision de la TME a été d'appuyer des initiatives dans chacune des MRC plutôt que de créer une grande campagne ou encore de développer des outils pour l'ensemble de l'Estrie;

CONSIDÉRANT le projet mis sur pied par la MRC de Memphrémagog afin de mettre de l'avant la diversité, la vitalité et la résilience de l'économie de la région;

CONSIDÉRANT qu'en 2025, huit capsules vidéo ont été diffusées sur le web et sur les réseaux sociaux de la MRC afin de bien représenter les différents secteurs économiques porteurs de notre territoire

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

D'autoriser la demande de subvention auprès de la TME au montant de 17 880,00\$ qui représente 80% du financement total afin de réaliser huit nouvelles capsules mettant en lumière la contribution de huit entreprises à l'économie de l'Estrie.

D'autoriser et signer la documentation suivant l'acceptation du projet.

ADOPTÉ

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

Pas de rapport d'activités puisque le comité FRR se réunira le 25 février prochain.

10.3 DOSSIERS CULTURELS

10.3.1 Rapport d'activités

La première rencontre du comité culturel s'est déroulée le 11 février dernier. Il a surtout été question de l'avancement de la politique culturelle.

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est souligné.

AFFAIRES NOUVELLES

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lisette Maillé propose la levée de la session. Il est 11h40.

Greffier-trésorier

Préfet

=====